

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2019/44 DU 22 NOVEMBRE 2019

Portant sur une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour des travaux de voirie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 22 Novembre 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 14/11/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : LAMY Roland

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour les travaux de voirie suivant :
réfection d'une partie de la voie communale du village des Roches, pour un montant estimé à 6523,20 € HT soit 7827,84 € TTC,
réfection d'une partie de la voirie communale du village de Conget pour un montant estimé à 7992,00 € HT soit 9590,40 € TTC

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût HT : 14515,20 €
DETR (35%) : 5080,32 €
Autofinancement commune : 9434,88 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vote le projet de réfection de voirie pour un montant de 14515,20 € HT soit 17 418,24 TTC.
- adopte le plan de financement comme énoncé ci-dessus
- autorise Madame le Maire à effectuer la demande de DETR et à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :
Et Affichage du :